



FACTURE du 21 mars 2025

Adresse desservie :
M BERNARD QUENTIN
3 R HOLLEVILLE FRERES
80210 FEUQUIERES EN VIMEU

Votre référence :
11 613 613 00040110 25210

Votre adresse électronique :
quentincolette@hotmail.fr

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

[09 69 36 72 61](tel:0969367261)

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le

samedi entre 9h00 et 12h

Urgences : 7j/7 - 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

VEOLIA EAU

TSA 70121

37911 TOURS CEDEX 9

11.613.613

M BERNARD QUENTIN
3 PLACE OLVILLE FRERE
80210 FEUQUIERES EN VIMEU
FRANCE

Récapitulatif de votre facture

Montant prélevé :

230,20 € TTC le 4 avril 2025

Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

46 m³

Soit 46 000 litres d'eau

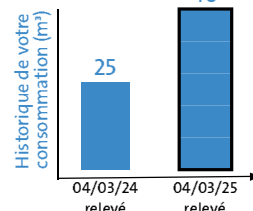
Périodes prises en compte :

Abonnement : JUIL. 24 A JUIN 25

Consommation : RELEVÉ

Prix TTC au litre : **0,00493 €** soit :

4,93 € au m³ (hors abonnement)



Information Client

Depuis le 01/01/25, les redevances perçues pour l'Agence de l'Eau sur votre facture ont été modifiées, en application de l'arrêté du 02/10/24.

Dans la partie "Organismes publics" de votre facture, sont désormais facturées les redevances, "Consommation eau potable", "Performance des réseaux d'eau potable", "Performance des systèmes d'assainissement collectif" et "Prélèvement sur la ressource en eau".

En savoir plus : www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances

Créer votre espace client en quelques clics sur : www.eau.veolia.fr

Un moyen simple et gratuit de gérer votre contrat, régler votre facture par CB ou prélèvement automatique, stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture, et obtenir des informations sur votre commune.

Votre paiement

Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : CIC

Titulaire du compte : QUENTIN

Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XX80 1XX

Votre référence de prélèvement (RUM) : XX143790542SEPA

Votre référence de créancier (ICS) : FR67ZZZ006661

Date du prélèvement de régularisation

Montant

4 avril 2025

230,20€

Plan de mensualisation

Vos échéances mensuelles seront prélevées sur le compte indiqué :

12/05 2025	10/06 2025	10/07 2025	11/08 2025	10/09 2025	10/10 2025
33,12€	33,12€	33,12€	33,12€	33,12€	33,12€
10/11 2025	10/12 2025	12/01 2026	10/02 2026	Mars 2026	
33,12€	33,12€	33,12€	33,19€	Régularisation	

Montant des mensualités : 33,12 €

Total prélèvement : 331,27 €

sous réserve que les mensualités prévues ne soient pas rejetées par votre établissement bancaire

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part distributeur)			35,93	5,50	
Abonnement (part syndicale)			25,00	5,50	
Consommation (part distributeur)					
DU 05/03/2024 AU 31/12/2024	39	1,2031	46,92	5,50	
DU 01/01/2025 AU 04/03/2025	7	1,1878	8,31	5,50	
Consommation (part syndicale)					
DU 05/03/2024 AU 31/12/2024	39	0,6300	24,57	5,50	
DU 01/01/2025 AU 04/03/2025	7	0,6300	4,41	5,50	
Total DISTRIBUTION DE L'EAU					153,13
■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part communautaire)			52,50	10,00	
Consommation (part communautaire)					
DU 05/03/2024 AU 31/12/2024	39	2,2000	85,80	10,00	
DU 01/01/2025 AU 04/03/2025	7	2,2000	15,40	10,00	
Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES					169,07
■ ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)					
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	46	0,0949	4,37	5,50	
Consommation eau potable (Agence de l'eau AE)	46	0,4000	18,40	5,50	
Performance réseaux eau potable (Agence de l'eau AE)	46	0,0200	0,92	5,50	
Performance systèmes assainissement collectifs (AE)	46	0,0300	1,38	10,00	
Total ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)					26,51

Suite du détail facture sur la page suivante

Glossaire

- **Eau** : La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- **Eaux Usées** : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- **Abonnement** : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- **Consommation** : Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- **Agence de l'eau** : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- **Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...)** : Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- **Part Distributeur** : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre prélèvement automatique

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- **Paiement par prélèvement mensuel** :
Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- **Paiement par TIPSEPA** :
Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Dater et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
- **Paiement par virement bancaire** :
SOCIETE DES EAUX DE PICARDIE
FR7630004008190001190937861
- **Paiement par prélèvement à l'échéance** :
Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.
- **Paiement par chèque** :
Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.
- **Paiement par Carte Bancaire** :
Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.

Quantité	Prix	Montant	Taux	Total
Total général :		323,91		348,71
Total TVA : 24,80 €				
Montant HT 168,83 € TVA (5,50 %) : 9,29 €				
Montant HT 155,08 € TVA (10,00 %) : 15,51 €				
SITUATION DE VOTRE COMPTE				
Dédution prélèvements effectués				-118,51
Montant prélevé :				230,20 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGL art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé
I19KA179964	15	570	616	04/03/2025	relevé	46	46

